

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE SAINT MARS LA BRIERE
36, rue de Paris
72470 SAINT MARS LA BRIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
8 avril 2024**

Date de convocation 29/03/2024	L'an deux mil vingt-trois, 8 avril à 17 heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Présents : Patrice Vernhettes, Antonia Sanchez, Roger Drouet, Evelyne
Présents : 10	Petitpain, Albert Rouault, Françoise Château, Sophie Portail, Joël Julien,
Votants : 10	Jacques Mesneau, Pascale Vernhettes, Marie Sauvage
	Excusée : Manon Krincket
	Non excusée : Manuela De Carvalho

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance.

Adoption du compte rendu du CCAS du 31 janvier 2024.

Ordre du jour :

- Présentation du compte de gestion
- Présentation du compte administratif
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2024
- Adhésion au centre Larès
- Demande de subvention
- Convention MUTAMI
- Convention mutualisation séjour ANCV
- Séjour ANCV 2024
- compte rendu du spectacle « La Flambée »
- compte rendu du Repas des retraités
- Adhésion à l'ASN (Association Spectacle de Noël)

Présentation du compte de gestion

Mme Château, vice-présidente du CCAS présente en détail le compte de gestion. Elle informe qu'elle tient à disposition de tous les membres le grand livre des dépenses et recettes.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité le compte de gestion

Présentation du compte administratif

Mme Château, vice-présidente du CCAS présente le compte administratif par chapitres les dépenses et recettes et le soumet au vote

Les membres du CCAS votent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat

Mme Château, vice-présidente du CCAS propose l'affectation du résultat du compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de 13 511,03 €. Mme Château propose que ce résultat soit affecté au budget 2024.

Les membres du CCAS à l'unanimité adoptent l'affectation du résultat au budget 2024

Budget primitif 2024

Mme Château, vice-présidente du CCAS présente par chapitres le budget primitif 2024 des recettes et des dépenses.

Les membres à l'unanimité adoptent le budget primitif 2024

Adhésion au centre Larès

Mme Château, vice-présidente du CCAS propose de renouveler l'adhésion au centre Larès de Montfort le Gesnois à raison de 9€/habitant X 2726 = 24 534 €

Mme Château Invite Mme Sophie Portail, directrice du centre Larès à présenter les activités du centre Larès, elle informe que de nouvelles manifestations et activités ont été mises en place. Constat : les adhésions sont en augmentation.

Mme Château précise que l'épicerie sociale et solidaire répond à un réel besoin des personnes en difficultés financières et permet des désendettements. Les restos du cœur ont un barème qui est non négociable, ce qui ne permet pas d'admettre le même public. De plus, le centre Larès a un véhicule pour aller chercher les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ce qui n'est pas le cas des restos du cœur basé à Connerré ou Le Mans.

Les membres à l'unanimité votent l'adhésion au centre Larès pour un montant de 24 534 €

Demande de subvention

Demande de subvention de la maison familiale rurale de Verneil-le-Chétif pour un montant de 50 €. Un Briérois est scolarisé dans cette école.

Les membres à l'unanimité votent contre l'attribution de cette subvention

Convention MUTAMI

Lors de la réunion du CCAS du 31 janvier 2024, Mme Château informe qu'elle n'avait pas la convention de MUTAMI, elle invite les membres à en prendre connaissance. Elle rappelle qu'une réunion publique d'informations aura lieu avec la Société AXA et la mutuelle MUTAMI mardi 9 avril 2024 à 10 H à la salle des Châtaigniers. La mutuelle MUTAMI est nouvelle pour notre commune mais elle intervient sur de nombreuses communes sarthoises. L'objectif est de proposer aux Briérois non-salariés, le choix entre 2 complémentaires santé à des tarifs préférentiels.

Convention mutualisation séjour ANCV

Signature de la convention de mutualisation d'organisation du séjour ANCV à Trégastel du 15 juin au 22 juin 2024 entre le CCAS de Changé et le CCAS de St Mars la Brière

Les membres à l'unanimité autorisent Mr le Président à signer la convention de mutualisation d'organisation du séjour ANCV à Trégastel du 15 au 22 juin 2024

Séjour ANCV 2024

Séjour ANCV à Trégastel du 15 au 22 juin 2024. Compte tenu que les sorties durant ce séjour étaient en nombre insuffisant. Après consultation des participants, lors de la réunion d'organisation du séjour à Changé, les participants ont souhaité que les CCAS de Changé et St Mars proposent 2 sorties supplémentaires pour un montant de : (les 7 îles 28€/personne – transport pour les 7 îles-304.50€, La côte des ajoncs et la côte de granit rose 8€/personne transport pour la côte des ajoncs-454€).

Les membres à l'unanimité donnent leur accord pour l'ajout des sorties souhaitées par les participants au séjour ANCV à Trégastel pour un montant de (les 7 îles 28€/personne – transport pour les 7 îles-304.50€, La côte des ajoncs et la côte de granit rose 8€/personne transport pour la côte des ajoncs-454€).

Bilan du spectacle « La Flambée »

Bilan du spectacle « la Flambée » le 3 mars 2024 à la salle des concerts. 37 personnes se sont inscrites. Nous avons constaté que l'âge était hétéroclite. Certains ont exprimé le souhait que soit proposé d'autres sorties à destination des familles (Puy du Fou, ...). Ils ont apprécié le fait de ne pas avoir à se déplacer avec son propre véhicule en ville. Malgré une communication dans commun'infos, le site de la mairie, flyers, certains regrettent de ne pas avoir été informés !

Bilan du Repas des retraités

Compte rendu du repas des retraités, animé par Nicolas Devoir, du 24 mars 2024.

87 personnes ont participé dont 10 payants (- 70 ans). L'an passé, 77 personnes étaient présentes. Il est regrettable de constater l'absence des retraités de – 70 ans. Pourquoi ?

Le repas préparé par le Bon traiteur fut très apprécié ainsi que l'animation faite par Nicolas Devoir. Un nombre important de danseurs se sont fait plaisir tout l'après-midi.

Pour 2025, Mme Château a pris l'engagement de consulter les adhérents à l'AFN pour constituer les tables des AFN, nécessité lors de l'inscription de préciser son adhésion.

Adhésion à l'ASN (Association Spectacle de Noël)

Renouvellement de l'adhésion à l'ASN (association spectacle de Noël). Le nombre d'enfants concernés sera communiqué courant septembre à l'association, nécessité de connaître le quotient familial. Un article sera mis dans le journal communal afin que les familles dont les enfants ne sont pas scolarisés à St Mars soient informées ainsi que dans commun'infos.

Fin de séance 18 h